



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTOMOBILE CLUB GARD LOZÈRE ARDÈCHE

850 RUE ÉTIENNE LENOIR

KM DELTA

30 900 NÎMES

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES
DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **08 Janvier 2025** jusqu'au **08 Janvier 2028**

Le préfet de département ou son représentant

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr

